

PROCES VERBAL

du Conseil des Etudes et de la Vie Universitaire

26 novembre 2008

Le Conseil des Etudes et de la Vie Universitaire s'est réuni en séance plénière le :

Mercredi 26 novembre 2008

A 14 heures à la Présidence de l'Université – salle du Conseil

PROCES VERBAL APPROUVE A L'UNANIMITE AU CEVU DU 11 FEVRIER 2009

COLLEGE ENSEIGNANT A ET B

MEMBRES PRESENTS

Collège enseignants A

M. Eric DELABAERE, Mme Isabelle RICHARD, M. Serge BLONDEL, Melle Hélène BOUCARD, M. Fabrice GUERIN.

Collège enseignants B

Mme Monique SAUNIER, Mme Sabine MALLET, M. Jean-René MORICE, M. Dominique JONCHERAY, M. Adnan MECHBAL, Mme Michèle FAVREAU, M. Guillaume NICOLAS.

PROCURATION

AYANT DONNE PROCURATION : Melle Sandra PALMERO, Mme Geneviève MAURAS

EXCUSE

M. Didier LE GALL.

COLLEGE "BIATOSS"

MEMBRES PRESENTS

Mme Brigitte BICHET.

PROCURATION

Mme Monique BERNIER, Mme Emilie BOMAL.

EXCUSE : Mme Christine BEDU.

COLLEGE « ETUDIANT »

MEMBRES PRESENTS

M. Bryan COUBARD, M. Guillaume IFRAH, Melle Nolwen ROISSE, M. Antoine MURZEAU, M. François Loïc PICHARD, Melle Chloé NETTER.

MEMBRES ABSENTS

Melle Océane TOTO, M. Alix ARTHAUD. M. Valentin BROUILLARD, Melle Estelle BROUSSE, M. Alexis COCHIN, M. Simon CLEREC. Melle Emilie MOREAU

AYANT DONNE PROCURATION :

M. Mickael GOUIN, Melle Claire SERVOIN.
M. Mathieu GONOT-GASCHARD

COLLEGE « PERSONNALITES EXTERIEURES »

MEMBRES PRESENTS :

Mme LANNAUD ROLLAND, Directrice du CLOUS.

AYANT DONNE PROCURATION :

M. LAHEURTE, représentant de la CCI.

MEMBRES ABSENT

M. MUSSET, représentant du comité d'expansion.

MEMBRES INVITES

M. Schaub, Directeur de l'UFR Sciences
M. Almaric, Directeur d SUAPS

EXCUSES

Mme l'Inspectrice d'Académie.
M. Le Directeur du SUIO

SOMMAIRE

1. Informations diverses	4
2. Dossier d'habilitation : Master DUBY	4
3. Enseignements	4
• DU Gestion des risques dans la prise en charge des patients en établissement de santé :	4
• Modifications de contrôle de connaissances, UFR Droit, Economie et Gestion.	4
4. Convention	5
• Convention entre l'Université d'Angers et l'IRCOM	5
• Convention entre l'Université d'Angers (ESTHUA) et l'Institut Marangoni :	5
• Convention entre l'Université d'Angers (ISTIA) et l'université technique de IASI (Roumanie)	7
5. SUAPS : élection d'un étudiant au conseil du SUAPS	7
6. Masters enseignement : état des lieux	7
7. UEL : bilan	8
8. Dossiers FSDIE	10
9. Approbation du procès verbal du 22 octobre 2008	10

M. Martina, Président de l'Université, ouvre la séance.

1. Informations diverses

M. Martina informe que les arrêtés de master sont arrivés. Il annonce également que la licence professionnelle « droit et métier du notariat » a reçu un favorable du Ministère. Le conseil de l'UFR Lettres, Langues et Sciences Humaines a voté un nouveau calendrier des examens pour les licences. Le nouveau cadrage adopté se traduit notamment par un déplacement du rattrapage de la 2^{ème} session en juin.

2. Dossier d'habilitation : Master DUBY

M. Delabaere précise qu'il s'agit d'un diplôme habilité pour 2 ans.

M. Guérin ajoute que ce type de master s'adresse aux étudiants étrangers exclusivement, ces masters sont cohabités en parallèle des formations d'ingénieur. Il s'inscrit dans la continuité du master ISIP qui fermera l'année prochaine avec l'ouverture de la 5^{ème} année d'ingénieur.

La particularité de ce master est que l'étudiant est accompagné par un tuteur, il construit son parcours en relation avec son projet professionnel.

Le CEVU émet un avis favorable à l'unanimité.

3. Enseignements

- **DU GESTION DES RISQUES DANS LA PRISE EN CHARGE DES PATIENTS EN ETABLISSEMENT DE SANTE :**

Le CEVU s'est déjà prononcé sur ce DU. Ce dossier a été remanié en ajoutant des précisions au niveau pédagogique.

Mme Richard informe que le dossier a été revu avec l'ISSBA. Ce DU pourra également être considéré comme une formation complémentaire pour le Master Management de la qualité, risques et sécurité.

M. Delabaere soumet au vote ce DU. Le CEVU émet un avis favorable avec 2 abstentions.

- **MODIFICATIONS DE CONTROLE DE CONNAISSANCES, UFR DROIT, ECONOMIE ET GESTION.**

- **Master 2 professionnel « contentieux »** : la modification consiste en une rectification d'erreur matérielle portant sur la répartition erronée du volume horaire en CM et TD dans l'ancienne maquette, corrigé en CM sur la nouvelle maquette.

- **Licence Economie et Gestion, mention SEG 3** : Il s'agit d'une suppression de l'unité 55 concernant exclusivement le PPPE avec 2 ECTS en le réintégrant à l'unité 54 qui passera alors de 4 à 6 ECTS. Cela entraînera une modification de la répartition des ECTS

dans l'unité 54, c'est-à-dire Mathématiques appliquées à l'économie : 4 ECTS au lieu de 3 ECTS, (2 pour le CM, 2 pour le TD). Anglais : 2 ECTS au lieu de 1 ECTS.

Le PPPE sera non évalué dans cette unité, l'évaluation sera regroupée avec celle du stage au semestre 6.

- Master 2 Droit des contrats publics et privés / Master 2 Droit des interventions publiques :

Il s'agit d'une harmonisation de la durée de l'épreuve concernant le cours mutualisé « droit des contrats » :

- durée de 5 h dans Master 2 Droit des contrats publics et privés

- durée de 3 h dans le Master 2 Droit des interventions publiques

➔ Durée ramenée à 3 h dans les 2 masters

M. Delabaere soumet au vote ces 3 modifications émanant de l'UFR Droit, Economie et Gestion : le CEVU émet un avis favorable à l'unanimité pour toutes les modifications.

4. Conventions

• CONVENTION ENTRE L'UNIVERSITE D'ANGERS ET L'IRCOM

M. Delabaere indique que cette convention a été établie sur le modèle de fonctionnement avec l'UCO. Toutes les garanties ont été prises pour que la licence soit du niveau d'une licence habilitée à l'Université d'Angers.

M. Joncheray évoque le problème de la non concurrence des formations. Ce principe est-il respecté ? **M. Martina** répond qu'il s'agit ici d'une convention sur un diplôme particulier et la non concurrence des formations a été respectée.

Le CEVU émet un avis favorable à l'unanimité sur cette convention.

• CONVENTION ENTRE L'UNIVERSITE D'ANGERS (ESTHUA) ET L'INSTITUT MARANGONI :

Il s'agit d'une collaboration dans le cadre du master mention management de la culture : Arts et Patrimoine, spécialité conception, gestion et diffusion de produits culturels, parcours management des métiers de la mode et de la création.

M. Martina constate que le préambule est certes un peu long mais il retrace parfaitement l'historique de la convention. L'Université bénéficiera de compétences affirmées et reconnues dans une relation équilibrée. Le président indique également que ce partenariat constitue un bel exemple pour des niches à vocation professionnelle.

M. Morice présente cette convention en s'appuyant sur le préambule ci-dessous :

« Avec pour point d'appui l'antenne universitaire de Cholet, le Pôle de compétitivité Enfant de Cholet et l'agglomération choletaise, l'université d'Angers développe depuis quelques années un pôle de coopération, de formation et de recherche dans le secteur de la mode et de la création. Cela s'est traduit notamment pour le département IMIS-ESTHUA de l'université d'Angers par la création, il y a 7 ans, d'un DESS aujourd'hui devenu un parcours de Master « Management International des Arts de la France »

intégrant une forte dimension mode, et, il y a 5 ans, d'une Licence professionnelle « Mode et haute technologie » localisée à Cholet en partenariat avec le Lycée de la Mode, l'UIFIH (Union Industrielle Française de l'Industrie de l'Habillement), la Fédération du Prêt à Porter féminin et le groupement professionnel régional Ouest - Mode - Industries.

En outre l'université d'Angers pilote une plateforme technologique de prototypage rapide via l'impression numérique et encourage des recherches appliquées dans le domaine de la création textile par infographie numérique : recherche conduite par l'équipe d'accueil 4014 de l'université d'Angers.

Aujourd'hui le département IMIS-ESTHUA de l'université d'Angers souhaite confirmer l'orientation prise et la renforcer à l'international en développant un partenariat avec l'institut Marangoni, implanté dans trois capitales mondiales de la Mode (Milan, Londres et Paris), à travers la création à Paris d'un parcours commun de Master « Management des métiers de la Mode et de la Création ».

Créé en 1935 à Milan par Giulio Marangoni, l'Institut Marangoni ouvre son premier campus hors d'Italie en 2003, à Londres. La démarche est suivie en 2006 par l'ouverture d'un campus à Paris. L'objectif de création de cet institut à l'époque a été de répondre au développement international de la mode et de former de futurs professionnels spécialisés dans la création de mode. L'Institut Marangoni est en relation avec plus de 300 entreprises dans le monde (maisons de mode, bureaux de style, agence de création et de design...). En plus de 70 ans, trois générations de professionnels ont été formées par l'Institut Marangoni, soit plus de 32 000 diplômés parmi lesquels certains aujourd'hui de renommée internationale.

La collaboration entre l'Institut Marangoni et l'université d'Angers a pour projet la mutualisation des réseaux et des moyens pédagogiques, professionnels et de recherche développés par chaque composante et appliqués aux domaines de la mode et du design :

- Bénéficier des compétences mutuelles pour former de futurs professionnels spécialisés dans les métiers de la mode et de la création en accord avec les attentes de la profession,
- Offrir à l'université d'Angers des réseaux professionnels internationaux pour les formations existantes à l'université d'Angers dans les domaines de la mode,
- Développer des rapprochements dans le domaine de la recherche appliquée en textile et en mode,
- Participer à travers la formation à une dynamisation conjointe du secteur de la mode en France et promouvoir son rayonnement à l'étranger,
- Permettre aux enseignants de l'Institut Marangoni et de l'université d'Angers d'échanger sur les domaines de la mode et du design en intervenant conjointement au sein de la spécialité de Master de l'université d'Angers « Gestion, diffusion et conception de produits culturels » et de la Licence professionnelle « Mode et haute technologie » à Cholet,
- Combiner les moyens de chaque partenaire pour faciliter l'insertion professionnelle des étudiants formés par l'université d'Angers et l'Institut Marangoni.

Ce projet de coopération a déjà fait l'objet d'une validation par le Ministère lors de la dernière campagne d'habilitation avec un avis très favorable. A cet effet l'expert avait souligné le caractère « *d'excellence de la formation envisagée reposant sur des équipes universitaires de haut niveau, des partenariats internationaux rares, et des métiers ciblés multiples sur des secteurs porteurs tant au niveau régional que national ou qu'international* ».

Le projet de formation a donc pour finalité de former de futurs cadres aptes à occuper à terme des fonctions de responsable dans les domaines de la création et de la gestion de la mode et du design : styliste de mode, créateur d'accessoires, designer, directeur artistique, responsable de communication, chef de marque et acheteur en produits de mode ».

M. Pichard fait remarquer que les frais d'inscriptions à l'Istituto Marangoni s'élèvent à 20 000 euros.

M. Morice répond que des bourses sont prévues pour les étudiants, leur permettant de bénéficier de la gratuité des frais d'inscription (art 5).

Le CEVU émet un avis favorable à l'unanimité sur cette convention.

- **CONVENTION ENTRE L'UNIVERSITE D'ANGERS (ISTIA) ET L'UNIVERSITE TECHNIQUE DE IASI (ROUMANIE)**

Le MASTER SCIENCES, TECHNOLOGIES, SANTE, Mention : «Ingénierie des systèmes industriels et des Projets » Spécialité : « ingénierie de la qualité et management des processus », parcours « ingénierie et management des projets et processus » est habilité pour une durée de 2 ans. **M. Guérin** explique que c'est un renouvellement de convention qui fonctionne déjà depuis 3 ans. Les étudiants obtiennent à la fois un diplôme de IASI et de l'ISTIA.

Cette convention reçoit un avis favorable du CEVU à l'unanimité.

5. SUAPS : élection d'un étudiant au conseil du SUAPS

Melle DUFAY Lise, étudiante en L3LLCE Anglais, inscrite au SUAPS, propose sa candidature. M. Delabaere met au vote cette candidature. Le CEVU se prononce favorablement à l'unanimité.

6. Masters enseignement : état des lieux

M. Martina annonce que la date de remontée des dossiers de masters enseignement est repoussée au 15 février 2009.

Un groupe de travail avec les correspondants IUFM a été mis en place en interne. Il en ressort une préoccupation forte sur « les stages ». M. Martina a rencontré M. le Recteur

à ce sujet, un projet de convention sera annexé avec les dossiers. Les stages devront se faire dans les collèges et les lycées. M. Kelhetter, responsable du site IUFM d'Angers, souligne le fait qu'il rencontre de plus en plus de difficultés pour trouver des terrains d'accueil pour les étudiants. M. Martina insiste sur la nécessité d'un engagement lié à la formation professionnelle. L'idée d'une convention dans le dossier d'habilitation semble acquise pour le rectorat. Elle servira à définir le type d'organisation, les déplacements des étudiants etc.

Les tests pour le professorat des Ecoles étaient très sélectifs. Dans le nouveau système, l'accès sera possible pour tous les M1. Les flux seront donc supérieurs et devront être traités au niveau académique.

M. Martina informe que l'idée du rectorat serait de faire passer en M2 tous les étudiants ayant obtenu 10/20. Cela consisterait au final à déplacer la sélectivité vers le M2.

M. Martina considère qu'il s'agit d'un engagement vers une politique de site pour les masters disciplinaires au niveau régional alors que pour le professorat des écoles on s'orientera plutôt vers des masters avec des mentions spécifiques.

M. Kelhetter fait savoir que les trois universités créent des masters là où il y a des préparations CAPES, il s'agit plus d'un adossement à des masters existants.

M. Schaub insiste sur le fait que l'on a besoin des compétences de l'IUFM.

A la demande de **M. Coubard** sur l'attribution des stages, M. Martina répond que pour l'instant, il n'y a pas plus de précisions sur la mise en place pratique.

M. Delabaere informe que l'AERES rendra publique sa grille d'évaluation avant fin décembre. L'ensemble des critères restent d'actualité. Les maquettes des concours devraient être précisées mi décembre. Il insiste sur la nécessité de sauvegarder une cohérence académique.

7. UEL : bilan

Le bureau du 18 novembre a pris la décision suivante : un recensement des étudiants ayant des difficultés pour passer l'épreuve ou l'examen correspondant aux UEL doit être fait afin d'envisager éventuellement les conditions d'aménagement d'une session de remplacement.

Mme. Bichet fait part de la difficulté pour recenser les étudiants travaillant le soir. Pour l'UEL APSA, il n'y a pas d'incompatibilité avec le travail du fait du possible choix des plages horaires.

M. Delabaere répond qu'une étude devra être faite au cas par cas.

M. Martina rappelle la procédure à suivre :

- 1 - Faire un état des lieux.
- 2 - Faire un tri.
- 3 - Estimer quantitativement les cas pratiques.
- 4 - Prendre contact avec les enseignants pour résoudre les problèmes.

Un groupe de travail sera constitué pour étudier notamment les contenus, les problèmes de capacité d'accueil, les UEL pouvant faire l'objet d'un rattrapage ou pas.

Melle Netter se demande si les sessions de rattrapages se feront au bon vouloir des enseignants ou seront-elles généralisées ?

M. Martina rappelle que certaines UEL ne sont pas ouvertes par nature au rattrapage. Les UEL sont positionnées sur des créneaux inter composantes, d'où une difficulté plus grande pour aménager des rattrapages. Il faut aussi prendre en compte les UEL à forte capacité. Les enseignants ont fait un effort important de positionnement pour s'adapter à un public disparate. Il constate qu'en matière de gestion des étudiants salariés, les composantes n'ont pas de pratiques homogènes. Le problème des UEL pourra conduire à une réflexion plus générale sur les étudiants salariés.

A la question de **Melle Boucard** sur la mise en place des UEL au niveau national, M. Pichard répond que la mise en place des UEL fait partie intégrante du plan licence dans les 82 universités.

Melle Netter demande si l'engagement étudiant sera généralisé au second semestre. M. Delabaere répond que non.

Mme Mallet indique que certaines formations sont en stage en janvier et ne pourront donc pas suivre les UEL. Quelle sera donc la solution ?

M. Martina répond que pour ce cas précis on sera obligé de dispenser les étudiants des UEL.

M. Amalric souhaite une équité entre les semestres S1 et S2, une harmonisation du calendrier. Il informe que pour les UEL sport, il faut suffisamment de séances de travail (9séances) pour que l'UEL soit validée.

M. Delabaere présente le calendrier proposé par le groupe GTM pour le second semestre.

Remontée des notes : Les notes du 1^{er} semestre (semestres impairs) doivent être remontées pour le **5 janvier 2009**.

Calendrier des inscriptions : les inscriptions aux UEL pourront se faire du :
15 décembre au 30 janvier 2009

Début des cours : à partir du **29 janvier 2009**.

Le CEVU est favorable à l'unanimité avec 1 abstention sur ce calendrier.

8. Dossiers FSDIE

Projet étudiant – Association Fé2A

CONGRES Fé2A – MEDSI - 15 au 16 novembre 2008

Descriptif du projet : Evénement de formations associatives destiné à améliorer les compétences des associations participantes, par l'intermédiaire des formations et des ateliers débats. **Public concerné :** 70 étudiants des associations adhérentes à la Fé2A.

M. Delabaere soumet la demande de subvention de 660 euros à l'avis du CEVU. Le CEVU émet un avis favorable à l'unanimité avec 1 abstention.

Projet étudiant -12ème rallye 4 L TROPHY – Solid'Afrique -19 février au 01 mars 2009

Descriptif du projet : Projet étudiant humanitaire, sportif, culturel autour de valeurs telles que le partage et le dépassement de soi-même. Pour cela l'équipage devra emporter plus de 50 kg de fournitures scolaires pour les enfants du Maroc dans ses voitures.

M. Delabaere précise que la commission vie étudiante a émis un avis défavorable sur ce dossier. Il explique cela par un coût important par rapport à l'originalité du projet et surtout par une faible valorisation pour l'université.

M. Delabaere soumet au vote la demande de subvention de 3400 euros. Le CEVU émet un avis défavorable à l'unanimité.

9. Approbation du procès verbal du 22 octobre 2008

Sous réserve des modifications demandées ce procès verbal est approuvé à l'unanimité.

Le Président de l'Université

Daniel MARTINA



La Directrice des Enseignements et de la Vie étudiante

Brigitte BRAULT

Le Vice-Président du CEVU

Eric DELABAERE



Le Président de l'Université

Daniel MARTINA



Le Vice-Président du CEVU

Eric DELABAERE



La Directrice des Enseignements et de la Vie étudiante

Brigitte BRAULT

